



BOURGES

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
DE LA REGLEMENTATION
ET DES AFFAIRES COMMERCIALES

**Service réglementation
Et Affaires Commerciales**

odp.commerce@ville-bourges.fr

02.48.57.81.92

02.48.57.81.90

02.48.57.82.75

LICENCE

Pièces justificatives à fournir lors de la déclaration Mairie

- Une copie de la carte d'identité / passeport / carte de séjour
- Une attestation de domicile si l'adresse est différente
- Preuve d'achat ou compromis de vente de la licence 4
- Les statuts des la société / entreprise
- Attestation de formation
- Permis d'exploitation
- Extrait kbis de moins de 3 mois
- Cerfa n°11542*05 complété par le repreneur